

STÉPHANE DURAND-SOUFFLAND

Disparition d'une femme

L'affaire Viguié

ÉDITIONS DE L'OLIVIER

ISBN 978.2.87929.825.2

© Éditions de l'Olivier, 2011.

Le Code de la propriété intellectuelle interdit les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit, sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants cause, est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Avant-propos

Le dimanche 27 février 2000, une femme a disparu à Toulouse¹.

Suzanne Viguier (« Susy »), née Blanch, trente-neuf ans, une brune mince au regard espiègle, est l'épouse d'un professeur agrégé de droit et la mère de trois jeunes enfants : une fille, Clémence, et deux jumeaux, Guillaume et Nicolas. Elle réside avec sa famille rue des Corbières, dans le quartier tranquille et excentré de la Terrasse, et enseigne la danse. Depuis plusieurs mois, elle a un amant, joueur de tarot, qui lui a transmis la passion des cartes.

Nul ne l'a plus jamais revue.

L'enquête, à sens unique, s'est rapidement orientée vers le mari de Suzanne, Jacques Viguier. Son comportement singulier avait, certes, de quoi intriguer, de même que plusieurs éléments troublants. Et à défaut de preuves matérielles formelles, à défaut d'aveux, à défaut de mobile

1. Une chronologie figure en fin d'ouvrage, p. 227.

sérieux, à défaut de témoignages précis, à défaut même de cadavre, les policiers se sont vite persuadés, encouragés en cela par l'amant de Susy, que l'universitaire avait supprimé son épouse.

L'affaire Viguier montre comment il est possible de construire un coupable en projetant sur le suspect ses propres fantasmes. Car il s'agit moins ici, pour la police et la justice, de confondre un assassin que de se mesurer à un individu dont on exagère les qualités pour mieux valoriser son propre triomphe. Jacques Viguier n'a pas été poursuivi à cause de ce qu'il était censé avoir fait mais de ce que beaucoup auraient voulu qu'il fût. À cause de sa singularité, davantage que de ses actes présumés. On a voulu en faire un notable toulousain arrogant alors qu'il est un paysan ariégeois mal dégrossi dont le seul tort est d'avoir réussi l'agrégation de droit ; un homme intelligent, aux réactions déconcertantes qui rarement le servent ; une bête d'amphithéâtre, mais un piètre maître de maison, inadapté aux contraintes domestiques. Renvoyé devant la cour d'assises de Haute-Garonne dans des conditions acrobatiques, il a comparu une première fois, en 2009, devant les jurés de Toulouse, qui l'ont acquitté. Puis, le ministère public, mauvais joueur, ayant fait appel, il a affronté, en 2010, les jurés d'Albi, qui l'ont également acquitté. Pour la justice, à moins d'un improbable rebondissement, le dossier est donc définitivement clos.

J'ai suivi pour le compte de mon journal, *Le Figaro*, les

deux procès, extraordinairement dissemblables. Autant celui de Toulouse a été expédié, autant celui d'Albi a été fouillé, tendu, dramatique. Le président des assises du Tarn, Jacques Richiardi, avait en effet versé aux débats des dizaines d'heures d'écoutes téléphoniques qui, pour d'obscures raisons, étaient restées inaccessibles jusqu'alors, en dépit de demandes répétées de la défense. Ce fait nouveau, d'une portée considérable, conjugué à l'affrontement d'avocats de fort calibre – Éric Dupond-Moretti pour la défense, Francis Szpiner pour la partie civile – et au rôle prépondérant du président, a donné au procès d'Albi une dimension dramatique exceptionnelle.

Seul point commun des audiences de Toulouse et d'Albi : la fascination du public, lequel, comme cela se voit uniquement dans les affaires les plus retentissantes, a pris fait et cause pour, ou contre, l'accusé. La passion a atteint un tel degré que Pascale Robert-Diard, la chroniqueuse judiciaire du *Monde*, a décidé de fermer son blog aux commentaires, une fois le verdict rendu... Jacques Viguié, par contraste avec les passions qu'il déchaînait, a semblé absent, ballotté par les péripéties judiciaires et les éclats de voix. Il a été jugé sans s'en rendre compte, efficacement soutenu par ses proches, au premier rang desquels ses trois enfants, dont les dépositions ont sans doute pesé lourd dans le double acquittement.

La chronique judiciaire est mon métier depuis dix ans. J'ai été frappé, dans ce procès, par le caractère parfois

surréaliste des débats, par l'obstination prodigieuse de l'accusé à mal se défendre et à se rendre antipathique, ainsi que par les ruses de ceux qui le poursuivaient. J'ai voulu raconter l'histoire de Jacques Viguié, telle qu'elle m'était apparue, à travers les éléments qui me sont restés en mémoire entre le 20 mars, date du second acquittement qui consacre son innocence aux yeux de la justice, et le 30 octobre 2010. J'ai volontairement laissé de côté certains détails dans le souci de ne pas alourdir le récit et d'en rester aux événements les plus remarquables, qui se suffisent à eux-mêmes.

L'histoire est d'autant moins banale qu'une autre, surgie du passé, lui fait écho, qui n'a jamais été relatée avec précision. Le mercredi 13 février 1946, la grand-mère maternelle de Suzanne Viguié, Renée Lamarca, est assassinée à Narbonne, dans les Corbières. Rapidement, le père de la victime désigne son gendre comme étant l'assassin. Charles Lamarca se retrouve inculpé, incarcéré, avant de bénéficier d'un non-lieu. Le véritable meurtrier n'a jamais été confondu. Les similitudes, psychologiques et matérielles, entre les deux affaires sont extrêmement troublantes, même si elles ne représentent que de pures coïncidences. Il est question, à soixante ans d'intervalle, d'un matelas, d'une clé manquante, d'un homme qui remue ciel et terre pour convaincre la justice de la culpabilité d'un autre et qui se présente sous les traits d'une victime idéale du fait de sa sincérité apparente et de sa respectabilité indéniable,

de déductions fondées sur des attitudes en l'absence de mobile sérieux, de fantasmes sur des maîtresses, d'un témoin qui participe activement aux investigations, d'un pseudo-aveu que les policiers, forts d'une certitude quasi immédiate, auraient été sur le point d'obtenir. Et d'enfants confrontés à un drame qu'on leur cache ou dont on ne sait pas leur parler.

Lors des deux procès de Jacques Viguié, un personnage est passé un peu inaperçu, qui faisait cependant le lien entre ces deux affaires : Claude Petit, mère de Suzanne, disparue en février 2000 à Toulouse, et fille de Renée, assassinée en février 1946 à Narbonne quand elle avait six ans. Sa destinée tragique explique en partie son attitude peu banale en tant que partie civile s'interdisant d'accabler l'accusé ; certains ont moqué son entêtement à refuser d'envisager la mort de sa fille, mais cette posture, une fois mis au jour le drame de Narbonne, grâce aux documents judiciaires d'époque – dont Jacques Viguié n'a pris intégralement connaissance qu'en juillet 2010, quatre mois après son second acquittement –, est loin d'être si extravagante.

Ce livre n'est pas une contre-enquête (impossible), ni un plaidoyer (inutile). C'est le récit, forcément subjectif, d'une histoire en trompe-l'œil et, accessoirement, d'une énigme qui renvoie à une autre, le récit d'une double impasse judiciaire sous le signe des Corbières.

Le jour où le professeur de droit jeta le matelas de sa femme

Dix jours se sont écoulés depuis la disparition de Susy, le dimanche 27 février précédent. C'est un mercredi après-midi, mais la maison est vide, les trois enfants sont retenus à l'extérieur par des activités diverses. Jacques Viguier sort des locaux du SRPJ (Service régional de police judiciaire), il vient de déposer une plainte pour « enlèvement et séquestration » qui doit permettre aux enquêteurs de déployer les grands moyens pour retrouver son épouse. Il entre en trombe dans le pavillon de la rue des Corbières, une demeure spacieuse mais banale, que la presse qualifiera bientôt, avec grandiloquence, de « cossue », et que le commissaire Robert Saby, cheville ouvrière de l'enquête, décrira, devant la cour d'assises, comme « sans âme ». Le quartier de la Terrasse, au sud-est de Toulouse, est une zone résidentielle tranquille et sans charme particulier. Les petites maisons sont alignées, chacune entourée d'un jardin plus ou moins vaste. À la grille de fer des Viguier, on remarque, scellé dans un pilier de béton, un

nom en vieil occitan gravé de manière rustique dans un blason de pierre semé de trois fleurs : « La berchère » – la bergère, sans doute ; ce sont des armoiries récupérées par les anciens propriétaires afin de donner du cachet au pavillon banal qu'ils ont fait bâtir dans les années 1960 ou 1970. Alentour, on ne voit ni mouton, ni manoir, ni parc. L'environnement est paisible, propre et ordonné. Le genre de quartier où rien ne s'égèrerait qui ne soit immédiatement retrouvé et restitué par un voisin obligeant. Pourtant, la police sera bientôt convaincue que, le 27 février, une femme y a disparu.

Jacques Viguier est un homme de taille moyenne, à la corpulence sportive. Il a des yeux clairs et scrutateurs. Un charisme certain émane de sa personne. Vêtu sans recherche particulière, il enseigne droit public et droit constitutionnel à l'université de Toulouse-I. Peu bavard, chasseur, physiquement affûté, il multiplie depuis toujours les aventures avec des étudiantes. C'est d'ailleurs l'une d'entre elles, Suzanne Blanch, une danseuse égarée à la fac pour faire plaisir à ses parents, qu'il a épousée. « Dès que ces filles viennent à mon premier cours, je sais presque tout de suite laquelle sera pour moi », dit David Kepesh, le professeur d'université inventé par Philip Roth dans son roman *La Bête qui meurt*. Jacques Viguier est-il ainsi aux aguets dans l'amphithéâtre, le jour de la rentrée ? Tente-t-il sa chance quand l'occasion s'en présente ? Ou bien succombe-t-il aux avances de jeunes

femmes autant charmées par son physique agréable que par sa maîtrise absolue du droit qui lui permet de faire cours sans aucune note, reprenant son exposé d'une semaine à l'autre à l'endroit exact où il l'avait interrompu, le parsemant de plaisantes digressions sur le cinéma, l'une de ses rares passions revendiquées ? Toujours est-il que cet homme réservé, timide, au fond, est l'un des plus grands séducteurs de Toulouse-I.

Mais le 8 mars 2000, Jacques Viguié n'a pas la tête à la bagatelle. Il monte à l'étage où dormait Susy, juste au-dessus du garage – le couple fait chambre à part depuis des mois –, déplie le canapé convertible qui lui servait de lit, ôte les draps froissés et les fourre dans la machine à laver. Puis il empoigne le matelas et le descend au rez-de-chaussée. Il ouvre la portière avant droite de sa voiture, une Peugeot 605 bleue, incline le siège comme si un passager voulait s'allonger au départ d'un long voyage, et installe dessus le matelas plié en deux. Direction : la rue des Cosmonautes, à cinq minutes de la rue des Corbières.

Arrivé à la déchetterie, le conducteur sort le matelas, le dépose parmi les ordures et rentre chez lui en trombe – il a toujours conduit trop vite. Aurait-il agi de la sorte s'il avait su qu'un incendie se déclarerait dans les heures suivantes, détruisant le matelas, et qu'on le soupçonnerait d'en être l'auteur ? C'est cela qui est bizarre avec Jacques Viguié : sachant cela, n'importe qui aurait fait autrement mais lui, probablement pas.

Évidemment, tout le monde va se demander pourquoi il a escamoté le matelas de Susy, pour aboutir à cette apparente évidence : s'il l'a jeté, c'est qu'il le gênait. Il aurait mieux valu qu'il donne aux enquêteurs, deux jours plus tard, une explication crédible ou, à défaut, une seule explication. Seulement voilà, il en donne deux et c'est trop pour un policier. En général, les policiers aiment les choses et les idées simples. Pour certains fonctionnaires, l'agrégation de droit constitue par-dessus le marché une provocation au regard de leur propre formation juridique moins poussée. Mais que le suspect soit agrégé ou balayeur, la rectification d'une erreur ou d'un oubli est un mensonge. La mise au rebut d'un matelas, un aveu. Dans un premier temps, Jacques Viguiier prétend qu'il a jeté celui de son épouse parce qu'il était à la fois sale et inconfortable, et se décrit lui-même errant le lendemain, dans une zone commerciale de Portet-sur-Garonne, à la recherche d'une literie neuve. Ce jour-là, il est au volant de la voiture de Susy, une petite Peugeot 106 (qu'il fait laver comme à son habitude par un automate, le plus proche de chez eux à l'époque), guère commode pour transporter un matelas de 1,40 mètre de large. C'est curieux d'avoir choisi cette voiture-là. Et, par ailleurs, le matelas de Susy n'était pas du tout usé et plusieurs personnes qui avaient dormi dessus – dont la mère du professeur – ne l'ont pas qualifié d'inconfortable.

Neuf mois plus tard, en décembre 2000, Jacques Viguié change de justification et en propose une autre. La nouvelle version est matériellement tarabiscotée mais psychologiquement plus crédible, pour peu qu'on accepte de se mettre dans la peau d'un homme aux réactions déconcertantes. Il aurait jeté le matelas de Susy parce qu'il symbolisait l'échec de leur union. « Sur le moment, ça m'a fait du bien », ajoute-t-il. Sa femme l'a planté là, avec leurs trois enfants, elle l'a placé dans un réel embarras, ce n'est pas la première fois qu'elle s'absente sans crier gare mais, cette fois, ça dure et il va devoir annuler un voyage professionnel au Vietnam auquel il tenait. En colère contre Susy, il prépare ainsi son retour pour lui faire comprendre, à travers une sorte d'ultimatum, qu'il n'y a pour elle, rue des Corbières, qu'un endroit où dormir : le lit conjugal. Si cela ne lui convient plus, elle partira au volant de sa petite auto toute propre, et ils divorceront.

Le décor est planté. Susy disparaît le 27 février 2000. Le 8 mars, Jacques Viguié dépose plainte et une enquête est ouverte. Il va d'autant mieux faire figure de coupable idéal qu'il s'est mis lui-même dans une situation inextricable. Pas une fois, il ne dira ni ne fera quoi que ce soit qui puisse servir sa défense. Au contraire. Le 10 mars, ses ennuis vont commencer. Ils dureront dix ans.

Jacques et Susy

Ce furent de belles noces que celles du professeur d'université, en route vers l'agrégation, et de son ancienne élève, plus douée pour la danse que férue du Dalloz. Jacques Viguier et Suzanne Blanch se sont unis le 20 août 1988, à la mairie puis à l'église.

Les Viguier sont aussi soudés que les Blanch sont éparpillés. Les parents de Susy ont divorcé quand elle avait une douzaine d'années et, adolescente, elle a fait la navette entre les deux, préférant généralement son père, secrétaire de rédaction à *La Dépêche du Midi* et boxeur à ses heures, qui lui laissait davantage la bride sur le cou, à sa mère, institutrice et adepte de l'éducation à l'ancienne héritée de son propre père. Les parents de Jacques, Jean et Jeanine, sont, à l'inverse, soudés comme les doigts de la main, et portent pour ainsi dire le même prénom, comme les parents d'un conte pour enfants.

Dans la nef, au fur et à mesure que la mariée s'avance vers l'autel au bras de son père, ses petites élèves, en tutu

et chaussons, surgissent de part et d'autre, bras levés en couronne, pieds bien ouverts, comme Susy le leur a appris. Jacques et elle forment un couple de cinéma. Les photos de ces années-là les montrent éclatants de vigueur, souriants, proches, complices. Avant la cérémonie, Susy s'est mise en tête d'apprendre à danser la valse à son promis, afin qu'ils puissent ouvrir le bal, après le dîner, sur l'air du *Beau Danube bleu*. Les répétitions ont lieu le soir, Jacques, un peu emprunté, en pyjama, compte jusqu'à trois dans sa tête, étourdi par la musique de Strauss et l'allant de sa fiancée dont il écrase les pieds de ses pantoufles.

Pourquoi Jacques Viguier a-t-il choisi Susy parmi toutes les étudiantes qui lui faisaient les yeux doux ? Peut-être parce que c'était la moins douée pour le droit. Une fille faite pour la danse, les pointes et les entrechats, charmeuse, séduisante, aimant la fête, aussi extravertie que son futur mari est réservé, qui s'est inscrite à la faculté pour faire plaisir à son père. Une personnalité forte, sous ses dehors d'artiste, qui aime attirer les regards, concentrer l'attention, en montant sur la table pour se déhancher en musique s'il le faut. En juin 1984, lors d'une fête où, sans qu'ils s'en aperçoivent immédiatement, se scellent leurs destinées, elle noie son professeur sous des flots de champagne, un peu comme le vainqueur d'un grand prix automobile éclabousse le podium d'un bonheur exubérant. Susy, c'est la joie de vivre

incarnée, pas femme d'intérieur pour deux sous, ni épouse modèle d'un agrégé prodige, formatée pour les réceptions de juristes et les colloques internationaux. Elle flatte l'aspiration à l'anticonformisme qui sommeille en Jacques. Celui-ci, dans les articles qu'il rédige à un rythme soutenu pour les revues de droit ou de cinéma, utilise fréquemment le mot « iconoclaste » (on lui doit notamment un prémonitoire « Salmigondis iconoclaste sur l'intime conviction ») : le professeur Viguiet n'est pas un anarchiste refoulé, mais un enfant de la campagne égaré en notabilité dont la robe d'apparât, qui traîne dans un coin de son bureau mal rangé de Toulouse-I – on dirait aujourd'hui encore qu'il vient tout juste d'être perquisitionné –, n'a jamais quitté sa housse de plastique. Un enfant partagé entre une ascendance maternelle de paysans ariégeois, les Naudy, établis dans le minuscule village d'Orgeix, et une ascendance paternelle, citadine, toulousaine, avec des grands-parents amateurs d'opérette.

Du côté des Naudy, le grand-père a obtenu le certificat d'études, mais n'a pas pu aller au collège. Il sera mousse de forge, ouvrier sur des barrages, paysan. Sa fille Jeanine, future mère de l'universitaire, rêvait d'une carrière de médecin mais devra se contenter de celle d'institutrice, et finira directrice d'école. Dans la famille Naudy, on a le culte de l'élévation républicaine, au mérite. Chez les Viguiet aussi, d'ailleurs. Jean, le père

de Jacques, est le fils d'un préparateur en pharmacie et d'une mère au foyer. Ce grand-père, quand il quittait l'officine, se précipitait au concert et y emmenait souvent le petit Jacques.

À bien y regarder, Jacques Viguié ressemble davantage à un montagnard taiseux qu'à un abonné du Capitole. Doué pour les études depuis le cours préparatoire, il est aussi un chasseur d'isard passionné et un sportif accompli, champion de natation des Pyrénées du temps de sa jeunesse, avant de décrocher, du premier coup, l'agrégation de droit public à trente-deux ans. Habillé à la diable, il est capable de se présenter à l'aéroport de Blagnac, en partance pour un colloque, en short et baskets, semant la consternation parmi ses collègues cravatés. Il est d'Orgeix plus que de Toulouse, de ce village aux rudes maisons de bois et de pierre accrochées à un torrent qu'enjambe un pont hors d'âge, à l'église coiffée d'écailles de lauze, et dont le monument aux morts est gravé de six noms pour la Grande Guerre, dont deux Naudy, le patronyme de sa mère, Émile et Casimir. Dans son livre¹, Jacques Viguié explique son attachement à ce village de montagne. Il est plus doué pour dire son amour de la terre que son attachement aux êtres, bien qu'on ressente l'affection particulière qu'il a pour le grand-père ariégeois abonné à *La Terre* et à *La Croix*

1. *Innocent, dix ans de souffrance et de combat*, Plon, 2010.

du Midi, journaux respectivement communiste et catholique. Jacques Viguier ne cache pas son goût pour la France de Pagnol et sa révérence pour le service public. « La morale républicaine est ma Bible, écrit-il. J'aime la nation française, qui me paraît être le plus magnifique des concepts. »

Et qui dit que la réciproque n'est pas plus vraie, qu'en réalité c'est Susy qui a choisi Jacques ? Que c'est l'étudiante délurée de vingt-trois ans aux notes décevantes, ayant mené jusque-là l'existence d'une jeune femme libre d'esprit, qui a chipé à beaucoup de futures juristes ou d'avocates séduisantes ce professeur âgé seulement de quatre ans de plus qu'elle ? C'est bien Susy, en tout cas, qui a douché Jacques de champagne avant de le convaincre de l'épouser – il n'avait jamais envisagé de se marier avec une autre, auparavant –, bien que cette tournure de leur relation ait été assez naturelle et qu'il se soit laissé faire sans difficulté. C'est d'ailleurs l'impression qu'il donne souvent, celle d'un homme qui se laisse porter dans sa vie privée, d'un maître de maison dépassé par les événements et obéissant aux décisions ou aux foucades de Susy – « un âne qui trotte », dit drôlement sa belle-mère –, alors qu'il tient les amphithéâtres sous son emprise, bluffant ses étudiants à mesure qu'il livre ses cours sans notes, les mains croisées devant lui.

Jacques Viguier reste mystérieux jusque dans son personnage d'enseignant séducteur. Pour les experts psy-

chiatres qui l'examineront en 2000 à la demande du juge d'instruction, il n'entre pas dans la catégorie des « tombeurs prédateurs », mais dans celle, plus singulière, des timides en quête perpétuelle de réassurance. D'anciennes étudiantes se souviennent qu'il rougissait quand elles venaient lui poser une question à la fin du cours. Lorsqu'il s'agira de le juger pour le meurtre de son épouse, l'accusation estimera opportun de faire défiler à la barre la cohorte de ses anciennes conquêtes, antérieures ou postérieures à son mariage. Cette initiative échoue à imposer l'image d'un obsédé sexuel ou d'un collectionneur de beautés, tant les jeunes femmes appelées à témoigner apparaissent comme physiquement banales. Des conquêtes, peut-être, mais pas des trophées. Ce qui frappe surtout chez elles, c'est une forme de rectitude morale, d'intelligence, qui a sans conteste attiré leur professeur. Toutes décrivent, en Jacques Viguié, un amant protecteur et galant, nullement pervers, qui ne leur fait aucune promesse, pas plus qu'il ne leur dissimule sa situation conjugale. D'ailleurs, la plupart garderont avec lui des liens affectueux, quand elles ne deviendront pas amies du couple. Il ne s'affiche pas avec ses maîtresses, ne se vante même pas d'en avoir, contrairement au coureur de jupons commun. Une seule fois, son collègue et ami Serge Regourd se souvient de l'avoir vu au bras de l'une d'elles, lors d'une réunion de juristes : il lui a fait comprendre que cela était déplacé et Jacques Viguié n'a pas regimbé.

On ne l'a plus jamais croisé avec une autre que Susy dans les occasions officielles.

Mais celle-ci, bien placée pour connaître sa réputation d'avant mariage, a découvert qu'il la trompait. Une première fois, en 1995, elle a pardonné, il a juré qu'il ne recommencerait pas, mais il a recommencé – c'est plus fort que lui. Susy, qui a gardé du divorce de ses propres parents un souvenir tourmenté, devient suspicieuse. Elle va même fouiner dans le bureau de son époux, à Toulouse-I, prétextant un brin de ménage, tombant sans surprise, mais avec colère et chagrin, sur des billets doux qu'elle n'a pas écrits. C'est à cette période qu'elle envisage d'organiser le procès pour adultère de son mari. Une idée qui, bien que saugrenue, lui tient à cœur. Elle compose, dans sa tête, un tribunal à sa main, présidé par Régine Dumaine, une amie magistrate, dont l'époux Philippe, avocat, assurerait la défense de Jacques Viguiet, tandis qu'un autre proche, retraité de la police, jouerait le rôle de procureur. À plusieurs reprises, avec insistance, elle relance les Dumaine qui refusent de se prêter à cette mascarade impudique.

Avant cette blessure, il y a eu un mariage heureux, des voyages, une croisière en tête à tête sur le Nil, toute une époque que le dossier judiciaire relatif à la disparition de Susy va gommer. Pour la justice, l'histoire du couple débute le 27 février 2000. Dans la vraie vie, elle commence à s'achever le 30 avril 1991. Deux années auparavant,

Chronologie

27 février 2000 : Disparition de Suzanne Viguiet.

1^{er} mars 2000 : Jacques Viguiet signale au commissariat la disparition de sa femme.

8 mars 2000 : Jacques Viguiet dépose une plainte pour « enlèvement et séquestration » puis se débarrasse du matelas du canapé où dormait sa femme.

10 mars 2000 : Jacques Viguiet est placé en garde à vue, son domicile est perquisitionné.

12 mai 2000-février 2001 : Jacques Viguiet est mis en détention provisoire.

20 avril-30 avril 2009 : Procès de Jacques Viguiet pour meurtre aux assises de Haute-Garonne. Il est acquitté. Le parquet fait appel.

1^{er} mars-20 mars 2010 : Procès en appel aux assises du Tarn et acquittement définitif de Jacques Viguiet.

Réalisation : Nord Compo à Villeneuve-d'Ascq
Achevé d'imprimer par Firmin-Didot au Mesnil-sur-l'Estrée
Dépôt légal : avril 2011. N° 770 (00000)
Imprimé en France